le cnam
EICnam

Écoled'ingénieurs

# Obtenir le diplôme d'ingénieur·e par la voie de la formation continue ou en contrat de professionnalisation

## Pour les salarié·e·s ou demandeur·e·s d'emploi

La voie de la formation continue est ouverte à des salariés ou demandeurs d'emploi ayant au moins un diplôme de niveau Bac+2 scientifique complété par un an au moins d'expérience professionnelle.
Dans le carde de l'alternance au Cnam, elle est couplée avec les deux dernières années d'une formation initiale sous statut apprenti.
L'alternance est organisée avec l'entreprise employeur du stagiaire sur tout le cycle ingénieur.
Le contrat de professionnalisation répond a des clauses règlementaires strictes. Sa durée s'étend entre 6 et 12 mois. Les seuls prolongements correspondent a des cas individuels très particuliers

Pour en Savoir +

## Spécialités proposées

**Automatique et robotique**
Beauvais
**Bâtiments et travaux publics**
Amiens
**Energétique**
Vernon
**Environnement et production**
Metz
**Génie électrique**
Beauvais
**Génie industriel**
Châtellerault
**Génie Nucléaire**
Paris-St Denis
**Gestion des risques**
Amiens
**Informatique et systèmes d'information**
Eckbolstein- Strasbourg
Paris

**Informatique**
Beauvais
**Mécanique**
Beauvais

## En savoir + sur le contrat de professionnalisation

Site du ministère du travail

https://ecole-ingenieur.cnam.fr/alternance/obtenir-le-diplome-d-ingenieur-e-par-la-voie-de-la-formation-contin